

Dijon, le 1^{er} décembre 1999

SEIVA

Commission environnement du 30 novembre 1999

Compte rendu

Etaient présents

Monsieur Gérard NIQUET, Président de la Seiva
Monsieur Henri CONSTANT, Conseiller général du canton d'Is sur Tille
Monsieur Pierre DELORME, représentant le CLAPEN
Monsieur LIONEL GRISON, représentant la DDASS
Monsieur Boris FLEURANT, Directeur du SIRACEDPC
Monsieur Alain CAIGNOL, Professeur de mathématiques
Monsieur P. FASCIA, représentant le Président de l'OREB
Mme Isabelle GIRARD FROSSARD, représentant le Directeur de la DDASS
M. Michel PASCAL, Directeur de la DRIRE
M. Michel PAUTY, Professeur de Physique à l'Université de Bourgogne
M. Jean SOMMANT, Maire de Lamargelle
Commandant Gilbert THEUREZ, représentant la DDISS
Monsieur Marc TUPIN, Maire d'Echalot
Monsieur Robert REISSE, Directeur du CEA/Valduc
Monsieur Thierry PELLETIER, CEA/Valduc
Monsieur Jacques CORTELLA, Adjoint au directeur du CEA/Valduc, chargé de la sécurité et de la sûreté
Monsieur Jean Luc PASQUIER, Directeur scientifique de l'OPRI
Monsieur Jean REBIFFE, représentant la SFEN
Monsieur Pierre LAVIER, Président du SMOM d'Is sur Tille
Monsieur Jean Baptiste GUIARD, responsable d'exploitation du SMOM D'Is sur Tille

Etaient excusés

Monsieur Louis DE BROISSIA, Président du Conseil général de Côte d'Or
Monsieur François SAUVADET, Député de Côte d'Or
Monsieur Christian MYON, Conseiller général du canton de Saint Seine l'Abbaye
Monsieur Alain MOREAU, Maire de Moloy

La Seiva a invité M. PASQUIER, Directeur scientifique de l'OPRI, à répondre aux questions concernant la présence de strontium 90 dans l'usine d'incinération d'Is sur Tille : les responsables de l'usine ont été invités à participer à cette réunion.

Le rôle de l'OPRI dans cette affaire a été d'effectuer des prélèvements, de les analyser et d'en tirer des conclusions quant à l'impact pour les populations et l'environnement.

M. PASQUIER répondra ensuite à quelques questions concernant les mesures de radioactivité sur les aliments.

L'incinérateur d'Is sur Tille

M. CONSTANT, Président de la commission environnement, rappelle tout d'abord les trois préoccupations du SMOM :

. La présence de strontium 90 est-elle dangereuse pour la santé des travailleurs et de la population ?

. Comment ce Strontium est-il arrivé à l'usine d'incinération ?

. L'usine fermera ses porte d'ici la fin de l'année : doit-on effectuer des mesures supplémentaires en vue de savoir si certains déchets issus du démantèlement devront être stockés dans des décharges spécialisées ?

M. PASQUIER remet un dossier (ci-joint) aux participants et le présente à l'aide de transparents.

. Concernant le danger potentiel, il rappelle que les scientifiques ne sont pas à même de s'accorder sur la pertinence et la validité des normes. Néanmoins, on se base sur les normes actuelles et à venir : 5 mSv/an (millisievert par an) pour le public (qui passera à 1 mSv/an avec la transposition en droit français de la directive européenne Euratom 96/29 du 13 mai 1996) et 50 mSv/an pour les travailleurs (qui passera à 20 mSv/an).

. Concernant l'origine du strontium, l'OPRI observe un « phénomène strontium » : on retrouve en effet de manière ponctuelle, aléatoire et hétérogène du Strontium dans différentes usines d'incinération en France. Une hypothèse d'explication est la perte d'une source d'étalonnage (voir l'affaire de Villejuif, dans laquelle le CEA avait envoyé par erreur une source à l'usine d'incinération).

L'OPRI ne contrôle pas de manière systématique les incinérateurs, car on n'y retrouve pas de radioactivité à priori. A la demande de la DRIRE, elle est intervenue à Is sur Tille (voir dossier ci-joint).

La radiamétrie (mesure du rayonnement gamma) a révélé une augmentation du rayonnement à l'intérieur du four, mais ceci est un phénomène normal, dû sans doute à l'utilisation de matériaux réfractaires.

L'analyse des échantillons prélevés à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine n'ont pas révélé de contamination anormale, excepté pour le strontium 90 : présence de césium 137 issu de Tchernobyl, teneur voisine du bruit de fond pour le tritium, plutonium 239 issu des essais atmosphériques.

Concernant le strontium 90, aucune contamination n'a été révélée dans les sols (bruit de fond du strontium 90 en France compris entre 10 et 40 Bq/kg), mais des valeurs anormales ont été enregistrées dans les mâchefers et les poussières issues de la cheminée du four. Il ne peut être arrivé qu'avec les ordures ménagères.

Le strontium 90 est un émetteur bêta : son irradiation extérieure est donc nulle (les émetteurs bêta n'ont pas de pouvoir pénétrant). Il peut avoir un impact sur les travailleurs et la population par inhalation ou ingestion.

M. PASQUIER a effectué un calcul afin de quantifier la dose reçue par ces personnes, selon deux hypothèses (voir document ci-joint).

Il ressort de ce calcul que la présence de strontium 90 dans l'incinérateur ne pose pas de problème de radioprotection pour les travailleurs, à fortiori non plus pour les populations, qui sont beaucoup moins exposées. Il n'est donc pas nécessaire de leur faire subir des analyses radiotoxicologiques.

Concernant l'éventuel classement des résidus du démantèlement de l'usine en déchets radioactifs, M. PASQUIER suggère de surveiller l'intérieur du four (repérer sur les parois les traces d'une capsule de strontium 90).

Lors du démantèlement, la DRIRE saisira l'OPRI pour savoir si les déchets devront suivre une filière spécialisée, ajoute M. PASCAL, Directeur de la DRIRE Bourgogne.

L'origine de ce strontium 90 ne sera peut être jamais déterminée : le CEA/Valduc n'a pas perdu de source, mais de nombreuses sources se sont égarées dans le passé (utilisées par les soldats lors de la seconde guerre mondiale, par exemple). La DRIRE enquête néanmoins, notamment par le biais de la CIREA, qui répertorie les sources radioactives en France.

La surveillance de la radioactivité des aliments

La Seiva souhaitait avoir une information sur la surveillance de la chaîne alimentaire par l'OPRI.

M. PASQUIER présente les actions de l'OPRI et les méthodes de calcul utilisées.

Le principe du calcul de la dose de radioactivité reçue par la population est le suivant : on ajoute les doses reçues par irradiation ambiante (rayonnement gamma), par inhalation et par ingestion. On convertit ensuite les becquerels (activité dégagée) en sieverts, unité qui traduit l'impact biologique de la radioactivité sur l'homme, en fonction de la nature de l'élément radioactif et de la personne humaine.

L'OPRI dispose d'un réseau de balises sur le territoire français pour mesurer le rayonnement gamma. Concernant les poussières, elle dispose également d'un réseau auprès de toutes les INB : des filtres à poussières sont relevés quotidiennement et analysés. Ils permettent d'estimer la dose reçue par inhalation.

Pour la dose reçue par ingestion, l'OPRI se base sur différents prélèvements d'aliments (blé, lait, thyroïde de bovin, eau...) et sur un comportement alimentaire type.

Ces trois données permettent d'évaluer la dose reçue par la population. Le rôle de l'OPRI est de veiller au respect des normes en vigueur (contrairement à l'IPSN, organisme de recherche).

M. NIQUET remercie les personnes d'être venues et clos la séance.